

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 14 DECEMBRE 2012

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Afférents au Comité Syndical | 226 |
| En exercice | 226 |
| Qui ont pris part à la délibération | 115 |

L'an deux mille douze

et le : 14 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

04 décembre 2012

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

14 décembre 2012

Madame Chantal CARPENTIER , est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADHESION
D'UNE
NOUVELLE
COLLECTIVITE**

ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE

- Vu l'arrêté préfectoral n° 96-613 du 18 décembre 1996 portant modification des statuts du Syndicat et le modifiant en syndicat à la carte.
- Vu les arrêtés préfectoraux n° 2001/60 – 2002/77 et 2007/53 portant modification des statuts du syndicat.
- Vu la demande d'adhésion de la commune de NOUVION SUR MEUSE par délibération en date du 27 mars 2012.

VOTE :

POUR : 115

CONTRE : 0

Le Comité Syndical, par 115 voix pour et 0 voix contre, accepte l'adhésion de :

**DELIBERATION
N° 2012/21**

NOUVION SUR MEUSE

**Et des communes qui en feraient la demande, par voix de
délibération, avant le 31/12/2012**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 14 décembre 2012